

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL866

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 12 TER

A l'alinéa 71, substituer aux mots : « de l'article L. 114-5 », les mots : « des articles L. 114-5 et L. 114-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.